



12 février 2021. Assemblée plénière du Conseil Départemental de la Creuse. MOTION D'URGENCE Relative au maintien à domicile des personnes âgées. Présentée par Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche. Adoptée à l'unanimité et sans modification.



Adoptée à l'unanimité et sans modification le 12 février 2021
MOTION D'URGENCE
Relative au maintien à domicile des personnes âgées

Présentée par **Jean-Jacques LOZACH** au nom du Groupe de la Gauche

CONSIDÉRANT :

- Que plus de 80% des Français souhaitent vieillir à leur domicile le plus longtemps possible et que la population des plus de 85 ans va tripler d'ici 2050 ;
- Qu'il est d'ores et déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement ;
- Que le Président de la République avait annoncé un projet de loi Grand Âge et que celui-ci a été une nouvelle fois repoussé *sine die* le 14 janvier dernier ;
- La situation de sous-financement chronique des structures de l'aide, des soins et des services aux domiciles ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

DEMANDE au Gouvernement :

- La revalorisation des métiers de l'aide à domicile pour répondre aux besoins urgents du recrutement ;
- Le vote d'une loi « grand âge et autonomie », pour faire face au défi du bien-vieillir à domicile.